

Délibération n°2019-03
Compte administratif 2018 et Affectation des
résultats

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à neuf heures trente, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie à la Salle des Fêtes, à la Mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray Bresle Picardie)

Présents :

- | | |
|---|---|
| 1. Jean-Pierre PETIT (SIAEPA Auffay Tôtes) | 24. René HAVARD (SAEPA Longueville Ouest) |
| 2. Hugues OGDEN (Commune de Belmesnil) | 25. Jean-Paul MARET (SIAEP Luneray) |
| 3. André BAYART (SIAEPANC Blangy Bouttencourt) | 26. Emmanuel de BAILLIENCOURT (SIAEP Mont Cauvaire) |
| 4. Philippe PECKRE (Commune de Bosc le Hard) | 27. Thierry LANGLOIS (Commune de Montville) |
| 5. Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray-Bresle-Picardie) | 28. Nathalie THIERRY (SIAEPA Montville) |
| 6. Jérôme GRISEL (SAEPA Bray Sud) | 29. Hervé GUERARD (SIAEPA O2Bray) |
| 7. Daniel GRESSENT (CC Caux Austreberthe) | 30. Christophe FROMENTIN (SIAEPA Plateau d'Aliermont) |
| 8. Gérard LEGAY (SMEA Caux Central) | 31. Christian AUCLERT (Commune de Quiberville) |
| 9. Pierre VIGREUX (SIEA Caux Nord Est) | 32. Hervé CAILLOUEL (CC Roumois Seine) |
| 10. Etienne ROUSSELET (SMBV Caux Seine) | 33. Philippe COTE (SMAEPA St Laurent en Caux) |
| 11. Didier FERON (CA Caux Vallée de Seine) | 34. Didier BREARD (Commune de St Nicolas d'Aliermont) |
| 12. Georges COURRAEY (CA Caux Vallée de Seine) | 35. Jacky HUCHER (Commune de Saint Saens) |
| 13. Daniel FREBOURG (CC Côte d'Albâtre) | 36. Jean-Pierre FLEURBAEY (Commune de Serqueux) |
| 14. Robert CHARBONNIER (SIAEPA Crevon) | 37. Xavier VANDENBULCKE (SMAEPA de Sierville) |
| 15. Christian DUCROCQ (SIAEPA Cuy St Fiacre) | 38. Michel COQUATRIX (CC Terroir de Caux) |
| 16. Annie PIMONT (CA Région Dieppoise) | 39. Chantal BENOIT (SAEPA Vallée de l'Eaulne) |
| 17. Roger NICOLLE (SIAEPA Doudeville) | 40. Jean-Pierre PAUMIER (SMAEPA Vallée de la Varenne) |
| 18. Michel LEJEUNE (SIEAE Epte) | 41. Laurent VASSET (SMAEPA Valmont) |
| 19. Philippe DION (SEA Forges Est) | 42. Antoine SERVAIN (SMBV Valmont & Ganzeville) |
| 20. Michel LEJEUNE (Commune de Forges les Eaux) | 43. Jean-Pierre SAVARY (SIE Vexin Normand) |
| 21. Alain LEFEBVRE (SIAEPA Grigneuseville Bellencombres) | 44. Alfred TRASSY-PAILLOGUES (SMAEPA Yerville) |
| 22. Philippe PASQUIER (Commune de Lamberville) | |
| 23. Gérard DARAS (SIAEPA Les 3 Sources Caillly Varenne Béthune) | |

Pouvoirs :

Marie-Laure DUFOUR (CARD) a donné pouvoir à Annie PIMONT (CARD), Jean-Pierre GIROD (PNRBSN) a donné pouvoir à Didier FERON (CA CVS), Michel ROQUET (SIAEPA Sigy en Bray) a donné pouvoir à Philippe DION (SEA Forges Est).

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Steve VIBERT (SIDESA), Céline GÂTEL (SIDESA), Honorine MABIRE (SIDESA), Alain COUILLARD (Commune St Laurent en Caux), Gilbert GREAUME, Isabelle GRISEL (SAEPA Bray Sud), Christelle DUVAL (Conseil Départemental 76), Nicolas DENIS (Eaux de Normandie), Nathalie FRADIN (SOGEA NO TP), Samuel GENDRIN (SMAEPA Yerville), Charlotte BAUCHET (SIEA Caux Nord Est).

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Laurent VASSET, Président, ouvre la séance et fait procéder à l'élection du Président de séance au titre du vote du compte administratif 2018.

Monsieur Pierre VAN DE VYVER est élu à l'unanimité, président de la séance au titre du vote du compte administratif.

Monsieur Pierre VAN DE VYVER présente le compte administratif 2018 du budget général.

- **La section de fonctionnement** fait apparaître :

En dépenses	696 027.49€
En recettes	905 324.68€
Excédent	209 297.19€

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 37 045.77€ et du résultat excédentaire de 209 297.19€ de 2018, le résultat net excédentaire de 2018 est de 246 342.96€.

- **En investissement :**

Le compte administratif global de l'année laisse apparaître un solde positif de 4 693.20€ sur l'année, et un excédent de 2 886.60€ compte tenu du solde d'exécution reporté de -1 806.60€ de l'année 2017.

Le bilan cumulé entre les deux sections laisse un excédent de 249 229.56€.

Ce dernier s'établit comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : +209 297.19€
- Le solde d'investissement de l'exercice 2018 : +4 693.20€
- Avec l'excédent de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture 2018 s'élève à 249 229.56€.

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 223 329.56€ à la section de fonctionnement « excédent antérieur » article 002
- 2 886.60€ à la section d'investissement « solde d'exécution reporté » article 001 en recettes
- 23 013.40€ à l'article 1068

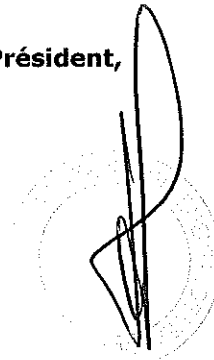
Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur Laurent VASSET, sorti de la salle, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 et l'affectation des résultats comme suit :
 - Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : 246 342,96€ ;
 - Le solde d'investissement de l'exercice 2018 : 2 886,60€ ;
 - Avec l'excédent de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture 2018 s'élève à 249 229,56€ ;
 - Le résultat est affecté de la manière suivante :
 - 223 329,56€ à la section de fonctionnement « excédent antérieur » article 002 ;
 - 2 886,60€ à la section d'investissement « solde d'exécution reporté » article 001 en recettes
 - 23 013,40€ à l'article 1068
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'V' combined, with a circular stamp or seal partially visible behind it.

Laurent VASSET

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

COURRIER ARRIVÉ le

23 AVR. 2019

SIDESA

252

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITÉ

SIDESA

28 rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. 02 32 18 47 47 - Fax 02 32 18 47 49

DATE D'ENVOI :

25/04/2019

REG. 134

212

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Délibération "Rapport moral de l'année 2018"	2018.01	
Délibération "Compte de Gestion 2018"	2018.02	
Délibération "Compte Administratif et Affectation de résultats"	2018.03	
Délibération "Budget primitif 2019"	2018.04	
Délibération "Souscription d'un prêt et Signature convention Sci 28"	2018.05	
Délibération "Création d'un poste de technicien"	2018.06	
Délibération "Tableau des effectifs"	2018.07	

Délibération "Télétransmission des actes administratifs et budgétaires"	2018-08	
Délibération "DURP"	2018-09	
Compte Administratif 2018	CA 2018	
Budget Primitif 2018	BP 2018	

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE :

Par Délégation du Président,
La Directrice Générale des Services,


Claire ROCHELLE

CACHET DE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE :


BUREAU DU COURRIER
17 AVR. 2019
PRÉFECTURE

* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture